

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 23/10/2013	Dossier complet le	N° d'enregistrement 2013-17

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking voitures, bus, camping car et 2 roues sur la Commune de Lapte

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat mixte de Lavalette

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Madeleine DUBOIS

RCS / SIRET

2 5 4 | 3 0 0 | 0 9 8 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

40°

Aire de stationnement ouverte au public susceptible d'accueillir plus de 100 Unités. Pas de PLU, de POS ou d'un document en tenant lieu à la date du dépôt du permis d'aménager

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un parking de 150 Unités dont l'entrée et la sortie se font directement sur la RD47.

L'aménagement du parking pour véhicules légers (VL), dont 5 camping cars, parking 2 roues et 3 places pour autobus comprend :

- terrassements généraux. En effet, le parking se décline en plateformes qui permettent de compenser la pente initiale du terrain.
- Enrobés sur voie de circulation et camping-cars
- Aire de parking VL et cheminements piétons : tout venant et sable de carrière
- Réseau de récupération des eaux de ruissellement
- Décantateurs séparateurs à hydrocarbures
- Eclairage de balisage
- Plantations d'arbres typiques de la région et espaces enherbés au cœur du parking.

4.2 Objectifs du projet

La base nautique de Lavalette est un site très prisé or le stationnement est insuffisant et s'y fait de manière informelle et donc dangereuse car il n'y a pas de parking adapté aux besoins.

Le projet se propose donc de remédier à ce problème, de sécuriser le stationnement tout en proposant un cadre agréable aux utilisateurs.

De plus, l'objectif du projet est aussi de répondre à l'article 5.2 de l'arrêté interpréfectoral n° ARS/DT 43/2011/111 du 10 Août 2011 relatif à l'établissement des périmètres de protection des prises d'eau potable des barrages de Lavalette et La Chapelette, qui impose de déplacer le parking existant au-delà de la limite du PPR dit «second», soit à une distance de 300m des plans d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 7 mois seront séquencés en plusieurs phases :

- Terrassement
- Evacuation des terres végétales sur l'ancien parking de la base de voile
- Profilage des voies de stationnement
- Raccordement des Eaux pluviales et mise en place d'un décantateur séparateur d'hydrocarbures
- Positionnement des gaines électriques
- Implantation des bordures
- Enrobé
- Marquage au sol
- Cheminement piétons
- Portiques, garde corps, local poubelle
- Plantations

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking permettra de répondre aux besoins de stationnement des utilisateurs, notamment en période de forte affluence. Un cheminement piéton sécurisé les conduira ensuite jusqu'à la base nautique. Concernant les personnes à mobilité réduite, un parking leur est réservé au plus près de la base nautique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale :	6 395 m2
- Nombre de places de parking :	150 places
- Largeur des voies de circulation :	
- sens unique :	3m environ
- double sens :	6m environ
- Largeur voie piétonne :	1,50m (hors garde corps)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4°13'10.03" E

Lat. 45°09'16.9 N"

Lieu dit Les Scias.
43 200 LAPTE

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de travaux est le suivant :

- Le parking de 150 places objet de cette demande
- Un cheminement piéton sécurisé permettant de rejoindre la base nautique
- Sur la base nautique :
 - Construction d'un local permettant en période d'hivernage le remisage des bateaux de conception légère nécessitant une protection aux intempéries
 - Construction d'un bâtiment bar et réserve pour accueil des visiteurs et utilisateurs du site. Extension du local technique actuel sur deux travées.
 - Sur la rive opposée à la base nautique, un aménagement de zones de baignade et plage sera réalisé
 - Création d'un espace de pique nique et de jeux pour enfants

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage du sol avant le projet: prairie permanente

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Moyenne montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 300 mètres du plan d'eau de Lavalette, donc au-delà du périmètre de protection rapproché dit «second».
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'Impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en terre mais celle-ci est recyclée puisqu'elle est amenée et utilisée sur l'ancien parking.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas compte tenu de l'échelle du projet
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Surface agricole consommée: 6395 m2
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues du parking seront rejetées et traitées via un fossé à l'aval du barrage. Il n'y aura donc aucun impact sur la qualité des eaux du plan d'eau
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des infiltrations d'eaux pluviales car la surface du parking n'est pas totalement imperméabilisée. Cependant, les eaux sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures et rejetées via une tranchée drainante, ce qui minimise l'impact du rejet sur la qualité de l'eau. De plus, le rejet final se fait à l'aval du plan d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Modifications positives: stationnement sécurisé de la population qui se rend au barrage</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon nous, le projet devrait être dispensé d'étude d'impact et ce pour plusieurs raisons:

- Le projet de parking répond aux exigences liées à la mise en place des périmètres de protection du plan d'eau de Lavalette: suppression du stationnement existant à proximité du plan d'eau et création d'un stationnement organisé hors du périmètre rapproché.
- Les écoulements issus du parking seront traités par séparateur d'hydrocarbures et rejetés à l'aval du plan d'eau. Cela exclu donc tout risque de pollution chronique ou accidentelle des eaux destinées à l'eau potable.
- Le parking a été pensé de manière à s'intégrer dans le paysage en s'adaptant à la pente du terrain, en minimisant les surfaces imperméabilisées, avec la présence d'espaces enherbés, de plantations typiques de la région, de bois pour sécuriser les cheminements piétons. La terre excédentaire a pu être réutilisée sur le site de la base nautique de Lavalette

**Informations complémentaires au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact
Dossier déposé par le syndicat mixte de Lavalette représenté par Madame Madeleine DUBOIS
concernant la commune de LAPTE (43)
et enregistré en DREAL sous le numéro 2013-17**

**Les informations suivantes ont été transmises à la DREAL par Melle Gaëlle BARRY (société
d'architecte RUSSIER CHARREYRON) par téléphone le 29 janvier 2013.**

- Rubrique 4.8. Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Un parking de 150 places (objet de cette demande)

Un cheminement piéton sécurisé de 400-500 mètres permettra de rejoindre la base nautique. Il longera la départementale 47

Sur la base nautique :

- construction d'un local de 80 m² pour abriter les bateaux de conception légère en période hivernale
- construction d'un bâtiment bar et réserve de 80 m² pour accueillir les visiteurs et utilisateurs du site.
- Sur la rive opposée à la base nautique, un aménagement de zones de baignade et plage sera réalisé
- création d'un espace de pique nique et de jeux pour enfants

- Rubrique 7. Auto-évaluation.

Le parking existant ne sera pas supprimé, comme indiqué dans le formulaire. Le parking actuel sera conservé en tant que stationnement pour les personnes à mobilité réduite (7 places).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Plan topographique - Coupes - Etat initial du terrain et de ses abords <ul style="list-style-type: none"> - Photos - Vues aériennes - Plan légendé - Projet <ul style="list-style-type: none"> - Vues 3D - Notice descriptive

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lapte

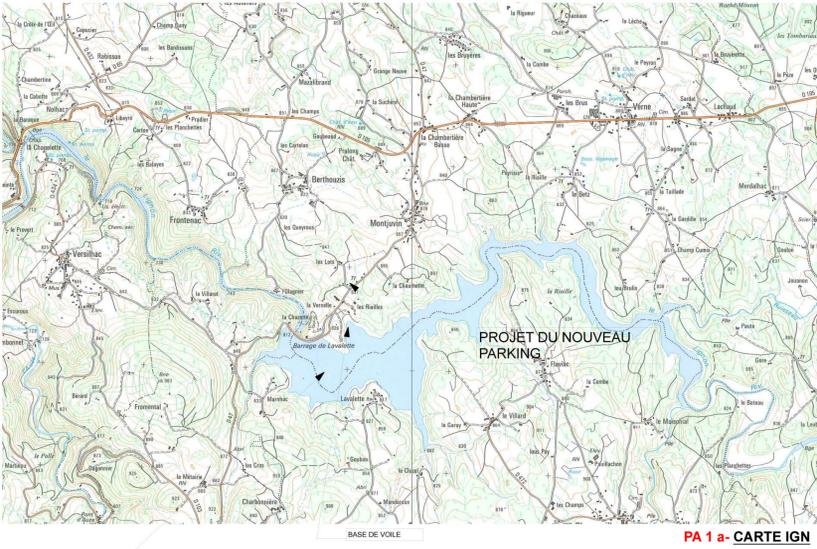
le,

18/04/2013.

Signature

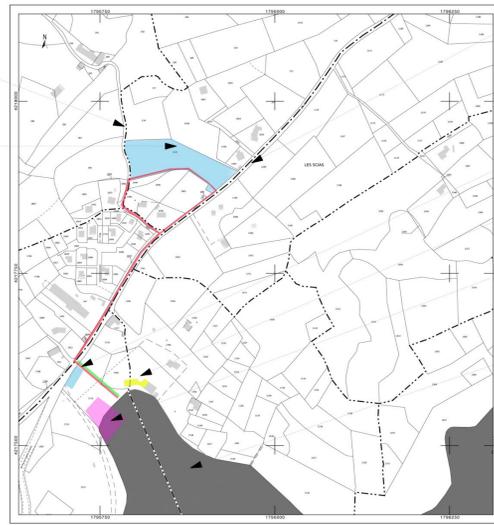
Madeleine Durais.
Présidente
S.M.C.
Madeleine Durais

**SYNDICAT MIXTE
DE LAVALETTE
43200 LAPTE**



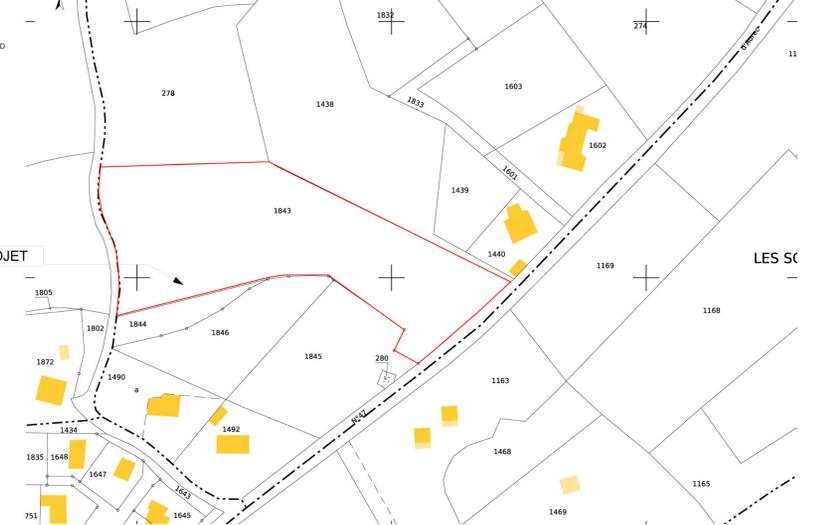
PA 1 a- CARTE IGN

PROJET DE PARKINGS OBJET DE CE DOSSIER



PA 1b- PLAN DE SITUATION

PARCELLE DU PROJET



PA 1c- CADASTRE



LAC DE LAVALETTE

PARKINGS EXISTANTS RESERVES AUX PERSONNES A MOBILITES REDUITES

CHEMIN RURAL

PROJET DE PARKINGS OBJET DE CE DOSSIER

PA 7- PHOTOGRAPHIE DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT

RD 47



PA 7- PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



Vue depuis le bas de la parcelle



Vue depuis la RD 47

PA 6- PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

PA2- ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le projet objet du présent Permis d'Aménager concerne la création d'un parking pour les activités de loisirs générées autour du plan d'eau de Lavalette sur la commune de Lapte en Haute Loire (Mise en conformité exigée par Monsieur le Préfet avant 2012). Ce projet est le premier élément d'un ensemble d'aménagements programmés par le SYNDICAT MIXTE DE LAVALETTE. La parcelle du projet (1843) est un terrain qui était la propriété de la Commune de Lapte et qui a été cédée au Syndicat Mixte de Lavalette.

Les documents présentés ci-autour permettent de saisir l'état initial du terrain et son contexte, depuis le paysage lointain et la présence du Lac de Lavalette, jusqu'à son environnement immédiat.

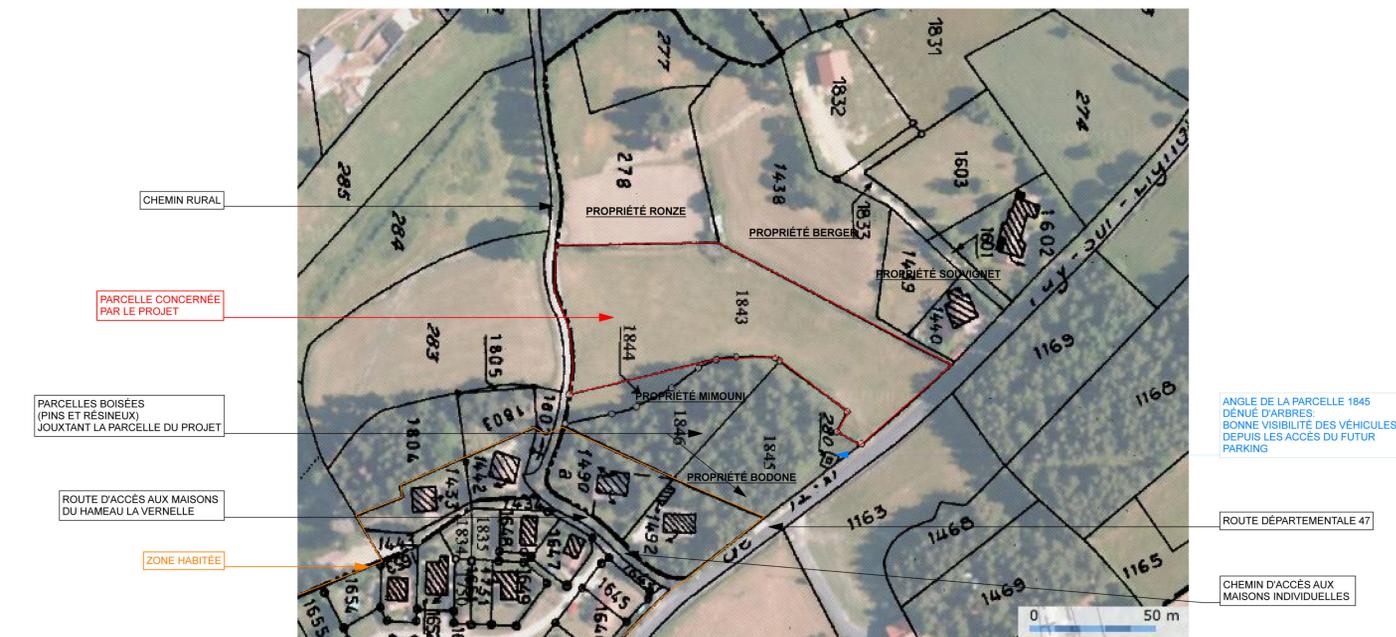
La parcelle 1843 est actuellement enherbée, sans arbre, de forme irrégulière et allongée. Elle est bordée à l'Est par la route Départementale 47 et à l'Ouest par un chemin rural. Au Nord, elle jouxte quatre parcelles, dont une sur laquelle est implantée une maison, propriété de Mr Souvignet. Au Sud, elle jouxte trois terrains dont deux particulièrement boisés avec des pins et résineux propres à la région. Toutefois, on note que l'angle de la parcelle 1845 qui borde la RD47 et la parcelle 1843 du futur projet, est dénué de végétation. Ainsi, la visibilité des véhicules depuis les accès du futur parking ne sera aucunement gênée.

Le terrain présente une forte pente dans le sens de sa longueur, à savoir une différence de niveau de 17 m entre l'Est et l'Ouest. Voir le document intitulé PA3-Plan topographique du terrain et ses abords- Etat actuel- 1/400, joint au dossier (Partie 3- Aménagement du terrain) afin d'avoir les points d'altitudes du Nivellement Générale de France (NGF) détaillés.

Au Sud, on note la présence du hameau La Vernelle séparé de la parcelle 1843 par des zones boisées.

Il est important de noter que la parcelle 1843 a été choisie selon plusieurs critères.

Tout d'abord, c'est une parcelle libre, proche du Lac de Lavalette et sur le versant opposé à ce dernier (dans le cadre de la loi sur l'eau). En outre, elle jouxte la Route Départementale 47 sur une longueur importante (environ 48m) permettant ainsi une facilité pour les futurs accès du parking. De plus, cette parcelle est bordée à l'Ouest par un chemin rural qui servira d'accès de service et de sécurité. Pour terminer, ce terrain a été choisi car la circulation engendrée ne gênera pas les habitants du hameau. En effet, d'une part, les habitants de La Vernelle n'accèdent pas à leurs habitations par la Départementale 47 mais par un chemin rural qui leur est dédié. De plus, les parcelles boisées (1845-1846) qui se trouvent entre la parcelle du projet et le hameau serviront de tampon, à la fois visuel et acoustique. On ne pourrait en aucun cas qualifier La Vernelle de zone urbanisée, ce terme étant utilisé pour les villes aux densités de constructions bien plus importantes.



PA 3- LE TERRAIN ET SES ABORDS- REPÉRAGE DES CONSTRUCTIONS, DE LA VÉGÉTATION ET DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Maitre d'ouvrage
SYNDICAT MIXTE DE LAVALETTE
MAIRIE DE LAPTE
43200 LAPTE

Objet:
AMENAGEMENT D'UN PARKING VOITURES, BUS, CAMPING CAR & 2 ROUES

Adresse du chantier:
BARRAGE DE LAVALETTE
COMMUNE DE LAPTE

Phases : APS APD **PA** DCE PCM EXE DOE

Dossier:
1- ETAT INITIAL
PA 1-a,b,c- SITUATION DU TERRAIN
PA 2- NOTICE
PA3- PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS
PA6- PA7- PHOTOGRAPHIES

Date: 20 Septembre 2011

NOMBRE DE PLACES:
Voitures 150 places
Autobus 3 places
Camping car 5 places
Courbes de niveaux (1 m)

Olivier ARENE | architecte dplg
SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE RUSSEK CHARREYRON
12 bis Avenue 14 42000 SAINT ETIENNE
TEL 04 77 74 60 17 FAX 04 77 93 39 19

PA2- LE PROJET

PROGRAMME

Nous rappelons que le projet objet du présent permis d'aménager concerne la création d'un parking pour les activités de loisirs générées autour du plan d'eau de Lavalette sur la commune de Lapte en Haute Loire (Mise en conformité exigée par Monsieur le Préfet avant 2012). Ce projet est le premier élément d'un ensemble d'aménagements programmés par le SYNDICAT MIXTE DE LAVALETTE.

Les aménagements programmés sont :

- Sur la parcelle n° 1843, aménagement de parking paysagé 150 places pour véhicules légers (dont 5 camping cars), parking 2 roues et 3 places pour autobus, comprenant terrassements généraux, enrobés sur voies de circulation et parkings cars, aire de parking VL et cheminement piétons tout venant et sable de carrière, réseau de récupération des eaux de ruissellement, décanteurs séparateurs à hydrocarbures, éclairage de balisage et plantations (objet de ce permis d'aménager).
- Sur la base nautique, la construction d'un local permettant en période d'hivernage le remisage des bateaux de conception légère nécessitant une protection aux intempéries.
- De plus, est prévu la construction d'un bâtiment bar et réserve pour accueil des visiteurs et utilisateurs du site. Extension du local technique actuel sur deux travées.
- Sur la rive opposée à la base nautique, un aménagement de zones de baignade et plage sera réalisé.
- Création d'un espace de jeu pour enfants et de pique nique.

COMPOSITION ET ORGANISATION DU PROJET:

Insertion du projet dans son environnement et prise en compte des éléments paysagers existants (Introduction de végétation dans le projet, traitement des limites de parcelle, adaptation à la pente du terrain...)

Lorsque le projet a été pensé, notre questionnement majeur a été de savoir comment implanter le parking en s'intégrant parfaitement au paysage naturel. C'est pourquoi nous avons opté pour l'idée que la végétation vienne s'introduire au cœur même du projet avec non seulement des espaces enherbés, mais aussi la plantation d'arbres typiques de la région qui viendront procurer une ombre agréable pour les utilisateurs. Une ceinture enherbée viendra se positionner en limite de parcelle de manière à assurer une transition douce et sans talutage avec les parcelles voisines. Au regard des ses dimensions et de l'équilibre recherché entre la végétation et les parties minérales du projet, on peut dire que le projet s'insère parfaitement dans la nature.

En outre, l'une de nos préoccupations a été de s'adapter le plus possible à la pente naturelle du terrain, évitant ainsi au maximum les déplacements de terre. C'est ainsi que le parking est constitué de plateformes et buttes rattrapant la pente du terrain. Les documents d'insertion et vues du projet viennent parfaitement appuyer ces intentions.

Organisation et aménagement des accès au projet- Conditions d'entrée et de sortie du parking- Solutions retenues pour le stationnement des véhicules

L'accès et la sortie du parking s'effectueront par la RD 47 à l'Est de la parcelle et en son point haut. Afin d'éviter tout problème de circulation, une voie d'entrée dite descendante et une voie de sortie dite montante seront créées, elles seront à sens unique à l'opposé l'une de l'autre. De la sorte, le flux de circulation sera absorbé et les voitures ne resteront pas bloquées sur la Départementale 47.

Notons que bien que les arbres tiennent une place majeure dans le projet, aucun d'eux n'a été placé le long de la Départementale 47, de manière à ne pas gêner la visibilité lors de l'entrée et de la sortie du projet. Rappelons que l'angle de la parcelle 1843 qui borde la D47 et la parcelle 1843 du futur projet, est dénué de végétation. Ainsi, la visibilité des accès au parking ne sera aucunement gênée.

L'ensemble des places de stationnement — voitures, bus et camping car — seront inscrites entre ces 2 voies sur des plateformes. Ces dernières permettent de compenser la pente du terrain initial, de s'adapter à la forme de celui-ci en le modelant de la façon la plus légère possible. Elles regroupent entre 20 et 40 places chacune et sont séparées, comme nous l'avons évoqué précédemment, par des talus végétalisés et plantés d'arbres de type pins et résineux propres à la région.

Une voie piétonne longe le parking au Sud de la parcelle. Elle permet aux piétons de circuler en toute sécurité puisque celle-ci sera séparée des voies par une barrière bois basse. De plus, elle permet la sortie/entrée des piétons soit par l'Est ou soit par l'Ouest afin de rejoindre le plan d'eau de Lavalette.

Traitement des voies et évacuations pluviales

Nous avons vu précédemment qu'une large part du sol sera végétalisée. En outre, les voies de circulations ainsi que les parkings bus seront en enrobés tandis que les places de stationnements des voitures et camping cars seront en concassé (tout venant et sable de carrière). Les eaux pluviales des enrobés seront récupérées par un réseau et traitées par un séparateur d'hydrocarbure avant de rejoindre le fossé communal via une tranchée drainante qui permettra de limiter le débit d'eau.

Équipement collectif: Local de collecte des déchets

Un local sera prévu pour la collecte des déchets. Il sera positionné le long de la RD 47 pour une facilité de ramassage.

Nuisances: Nuisance sonore, va et vient des véhicules

Nous rappelons que la zone habitée est séparée du parking par une zone boisée qui servira de tampon acoustique et visuel. En outre, nous avons vu que les accès aux propriétés du hameau La Vernelle ne sont pas situés sur la Départementale 47 mais qu'un chemin rural les dessert.

La vitesse sur la Départementale sera limitée à 50km/h.

Le parking sera ouvert uniquement le jour et en concordance avec les horaires et périodes d'ouverture du site de loisirs, c'est-à-dire de mi-Juin à mi-Septembre

Les poids lourds seront interdits sur le parking et les bus n'auront pas accès aux plateformes situées en contrebas de la leur.



TERRAIN AVANT LE PROJET



PA5-DOCUMENT D'INSERTION DU PROJET DE PARKING DANS LE TERRAIN



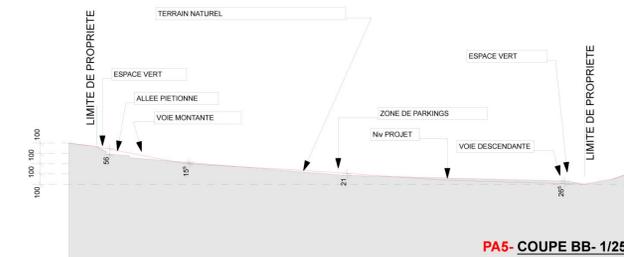
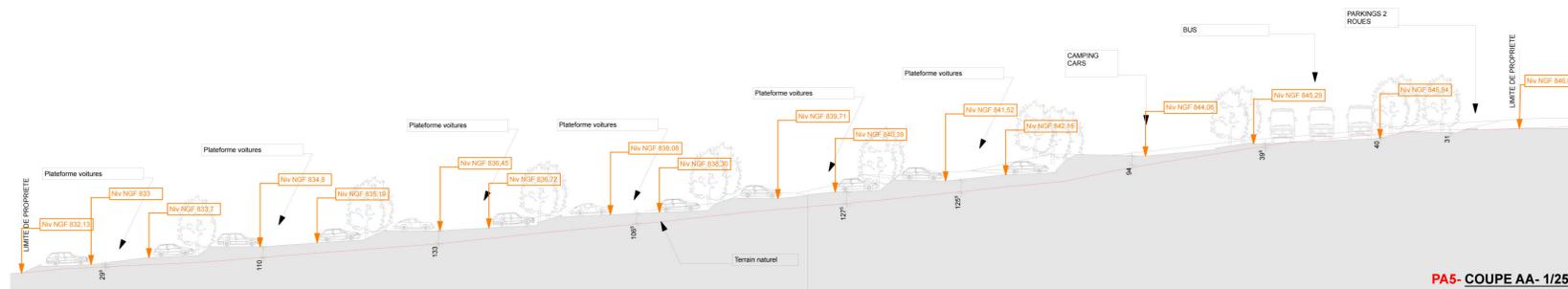
PA5- VUE 1



PA5- VUE 2



PA5- VUE 3



LÉGENDE

- CONCASSÉ
- ENROBÉ
- ENROBÉ
- HERBE

TOTALITÉ DES PINS ET RÉSINEUX TYPIQUES DE LA RÉGION PLANTÉS POUR LE PROJET



Maitre d'ouvrage
SYNDICAT MIXTE DE LAVALETTE
MAIRIE DE LAPTE
43200 LAPTE

Objet:
AMENAGEMENT D'UN PARKING VOITURES, BUS, CAMPING CAR & 2 ROUES

Adresse du chantier:
BARRAGE DE LAVALETTE
COMMUNE DE LAPTE

Phases : APS APD **PA** DCE PCM EXE DOE

Dossier:

2- PROJET
PA 2- NOTICE
PA4- PLAN DE COMPOSITION
D'ENSEMBLE DU PROJET CÔTÉ DANS
LES 3 DIMENSIONS
PA5- COUPES ET VUES

NOMBRE DE PLACES:
Voitures 150 places
Autobus 3 places
Camping car 5 places
Courbes de niveaux (1 m)

Olivier ARENE | architecte dpg
SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE RUSSEY CHARREYRON
12 Rue Albert 1 43000 SAINT ETIENNE
TEL 04 77 14 60 17 FAX 04 77 93 39 19

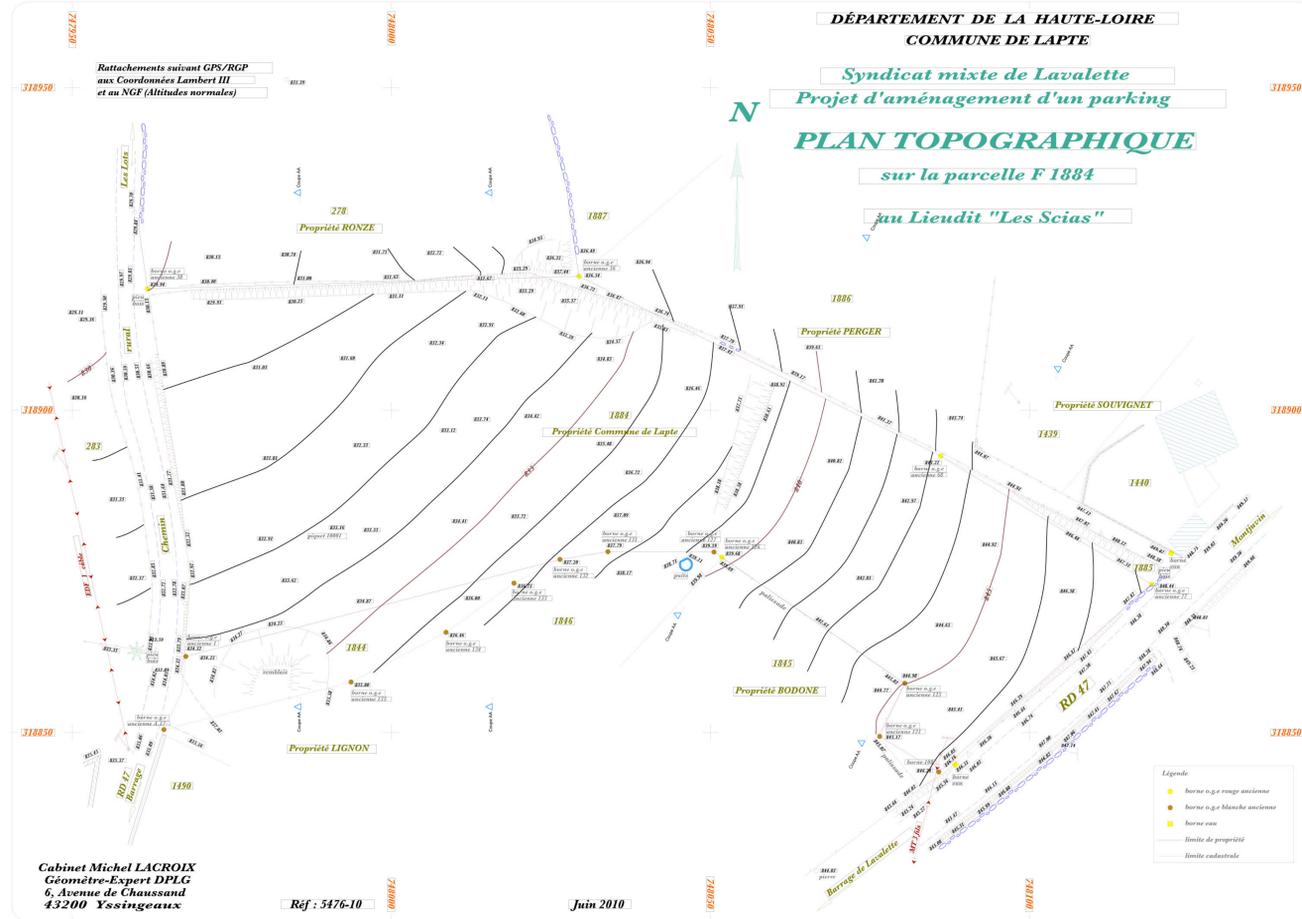


Le plan ci-dessus est coté dans les trois dimensions, à savoir, longueurs, largeurs et hauteurs selon le Nivellement Général de France. Sur ce document sont aussi repérés en violet les points de vues des documents PA5- 1, PA5- 2, PA5- 3.

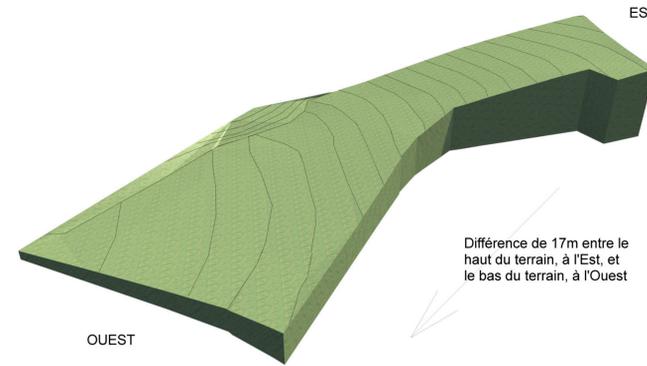
PA2- AMÉNAGEMENT DU TERRAIN: MODIFICATIONS, SUPPRESSIONS

Les documents ci-contre, à savoir le plan actuel du terrain, ainsi que le plan du futur projet sont à la même échelle (1/400) et orientés de la même façon. Ils permettent de saisir immédiatement les aménagements apportés par le projet sur le terrain. Si ces aménagements n'étaient pas évidents, il conviendrait de rapprocher ces plans du texte intitulé "LE PROJET" du dossier (Partie 2).

Il n'est cependant pas inutile de rappeler que la topographie du site est respectée puisque le projet s'insère de manière à récupérer le dénivelé au moyen de plateformes.



PA 3- PLAN TOPOGRAPHIQUE DU TERRAIN ET SES ABORDS- ETAT ACTUEL- 1/400



Parcelle enherbée, dénuée d'arbre

TERRAIN- ETAT ACTUEL



PA5- TERRAIN- PROJET

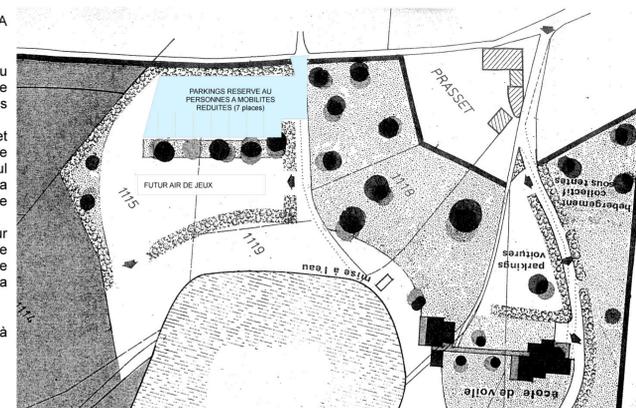


PA4- PLAN CÔTÉ DANS LES TROIS DIMENSIONS- 1/400

ACCESSIBILITE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

Le dénivelé important et la distance du parking avec la base de loisirs fait que le projet ne comportera pas de places pour les personnes à mobilité réduite. Toutefois, 7 places seront conservées et réservées aux personnes à mobilité réduite sur le parking actuel de base de voie. Seul les personnes à mobilité réduite auront la possibilité de stationner dans le périmètre inférieur au 300 m du plan d'eau. Ces places seront de 3,30 m de largeur minimum sur un sol adapté à la pente inférieure à 4% sur l'ensemble de la zone parking. L'accès à la base de loisirs sera direct.

Localisation du parking pour personnes à mobilité réduite : voir PA 1 b



PA 51- PLAN D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Maitre d'ouvrage
SYNDICAT MIXTE DE LAVALETTE
MAIRIE DE LAPTE
43200 LAPTE

Objet:
AMENAGEMENT D'UN PARKING VOITURES, BUS, CAMPING CAR & 2 ROUES

Adresse du chantier:
BARRAGE DE LAVALETTE
COMMUNE DE LAPTE

Phases : APS APD **PA** DCE PCM EXE DOE

Dossier:
3- AMENAGEMENT DU TERRAIN
PA 2- NOTICE
PA3- PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN A AMENAGER ET DE SES ABORDS
PA4- PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE DU PROJET CÔTÉ DANS LES 3 DIMENSIONS
PA5- VUES ET COUPES
ACCESSIBILITÉ PMR
PA51- PLAN D'ACCESSIBILITÉ PMR

Nombre de places:
Voitures 150 places
Autobus 3 places
Camping car 5 places
Courbes de niveaux (1 m)

Date: 26 Septembre 2011

Olivier ARENE | architecte dplg
SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE, RUSSIER CHARREYRON
12 Bd Abel 1 4200 SAINT ETIENNE
TEL 04 77 14 60 17 FAX 04 77 93 39 19